



LYCÉE HENRI IV

INFORMATIONS PRATIQUES

MODES D'HÉBERGEMENT POUR ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Tableau synthétique				
Résidences	Étudiantes	Étudiants	Demande	Dates
Internat du Lycée	oui	oui	admission-postbac.fr	du 20/01 au 20/03
Lycée d'État Jean-Zay (Sites Lourcine, Dr Blanche) Deux procédures différentes selon la situation de l'élève. Voir page suivante	oui	oui	dse.orion.education.fr et lycee-etat-jean-zay.fr	du 20/01 au 20/03
Autres foyers			prendre contact directement avec le foyer	le plus tôt possible

I - Au Lycée

Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles du lycée HENRI-IV peuvent choisir, au moment de leur inscription, un des quatre régimes suivants :

L'externat

La demi-pension (Régime ouvert aux étudiantes et aux étudiants)

Païement au forfait (voir tarifs ci-dessous). Capacité d'accueil non limitée.

L'internat - externé (Régime ouvert aux étudiantes et aux étudiants)

Régime ouvert à tous les élèves des classes préparatoires. Il donne accès au service de restauration pour les trois repas quotidiens. Païement au forfait (voir tarifs ci-dessous). Capacité d'accueil non limitée.

L'Internat (Régime ouvert aux étudiantes et aux étudiants)

Internat de **135 places** au Lycée HENRI-IV. L'internat est ouvert tous les jours (dimanches et jours fériés compris). Il est fermé durant toutes les vacances (Toussaint - Noël - Hiver - Printemps - Été). Païement au forfait (voir tarifs ci-dessous).

Les conditions d'admission à l'internat :

Les étudiants qui souhaitent être accueillis à l'internat doivent en faire la demande avant le 20 mars.

- au moment de la saisie de leurs vœux sur la procédure www.admission-postbac.fr. Cette demande doit être accompagnée d'un dossier spécifique avec des pièces justificatives
- s'ils sont admis à l'issue de cette procédure, ils devront remplir le dossier spécifique d'inscription à l'internat (à partir du 8 juin 2015)

Le nombre de places étant limité, les dossiers sont sélectionnés en fonction des revenus des familles et de l'éloignement de leur domicile. L'admission à l'internat est prononcée, au plus tard, avant le 18 juillet. Cependant, quelques dossiers peuvent être retenus au début du mois de septembre, en cas de désistement ou de départ d'élèves admis à des concours.

Les étudiants sont admis pour deux années scolaires, au plus. La possibilité de s'inscrire pour une troisième année à l'internat peut être accordée, très exceptionnellement, en fonction des places disponibles et si la situation de l'étudiant concerné le justifie.

TARIFS :

Régimes des étudiants en CPGE	Septembre/Décembre	Janvier/Avril	Mai/Juillet
Demi-pensionnaire	300,48 €	-	-
Interne-Externé	832,80 €	-	-
Interne (filles / garçons)	990,00 €	-	-

II – Résidences publiques hors du Lycée Henri-IV

Pour les élèves boursiers de l'enseignement supérieur ou habitant dans un « QPV » :
(Quartier Politique de la Ville)

Le Lycée d'État Jean-Zay (sites Lourcine et Dr Blanche) accueille les internes du Lycée Henri-IV.
Saisir ses vœux sur admission-postbac.fr.
Constituer son dossier social étudiant (DSE) sur dse.orion.education.fr
Renseignements complémentaires : 01 40 50 43 43 et lycee-etat-jean-zay.fr

Le Lycée d'État Jean-Zay

Pour les non-boursiers de l'enseignement supérieur n'habitant pas en QPV.
Saisir ses vœux sur admission-postbac.fr.
Demandes d'internat : du 20/01 au 20/03 sur lycee-etat-jean-zay.fr
Contact : 01 40 50 43 43

Résidences Universitaires.

Possibilité de demander une résidence universitaire. Mais le nombre des places est limité
Demande (**Dossier Social étudiant**) à constituer au cours du premier trimestre sur le site dse.orion.education.fr

Cité Internationale Universitaire de Paris (C.I.U.P.)

Boulevard Jourdan 75014 Paris : Réservée aux élèves du Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures PSL-H IV (CPES). Admission automatique pour tous les élèves boursiers majeurs qui intègrent cette classe. Pas de démarche particulière à faire par les élèves.

Foyers pour étudiants (gérés par des associations)

A Paris, et plus particulièrement à proximité du lycée HENRI-IV, il existe de nombreux foyers pour étudiants.

Foyer accueillant des jeunes gens :

Foyer BOSSUET

6, rue Guynemer 75006 PARIS - Tél.: 01 44 39 76 76

Foyers accueillant des jeunes filles :

Foyer Sainte-Geneviève

65 rue du Cardinal Lemoine 75005 PARIS - Tél.: 01 43 54 77 12

Institut SERVIAM

20 rue Gay Lussac 75005 PARIS - Tél.: 01 42 34 95 90

Maison des Lycéennes

5 rue Amyot 75005 PARIS - Tél.: 01 44 08 76 60

Centre d'accueil pour étudiants

12 rue des Feuillantines 75005 PARIS - Tél.: 01 40 51 32 00

Foyer International des Etudiants

93, bd Saint-Michel 75005 PARIS - Tél.: 01 43 54 49 63

Foyer Cherche Midi

44 rue du Cherche Midi 75006 PARIS - Tél.: 01 45 48 15 05

Foyer Les Écoles

36 rue des Écoles 75006 PARIS - Tél.: 01 43 29 09 10 - Mail: inscription.lesecoles@wanadoo.fr

Les étudiants logés dans un foyer peuvent s'inscrire au lycée en qualité d'interne-externé.
Pour la demande d'internat dans les foyers divers, prendre contact directement avec l'établissement, avant fin avril.

III – Autres solutions

Location de chambres, studios ou appartements.
Le lycée HENRI-IV met à disposition des familles un classeur regroupant un grand nombre d'offres.
Consultation sur place.

Dossier Social Etudiant à constituer sur le site : « dse.orion.education.fr »

Dépôt du dossier : du 15 janvier au 30 avril (Possibilité de retrouver la procédure à suivre en passant par www.admission-postbac.fr dans la rubrique « aides financières »

Chaque élève de terminale peut établir un Dossier Social étudiant pour demander :

- Une bourse d'études
- Un logement en résidence universitaire.